

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06817

Numéro SIREN : 392 437 356

Nom ou dénomination : IN EXTENSO IDF AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 52868

In Extenso IDF Audit

Société par Actions Simplifiée de commissaires aux comptes
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 63 ter, avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
392 437 356 RCS NANTERRE

Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023
Approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2023

Certifiés sincères et véritables

Le Président

Monsieur Jean-Christophe LABOURDETTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Christophe Labourdet', is written over a large, stylized checkmark or 'V' shape.

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	3 250	1 531	1 719	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 250	1 336	1 914	
Fonds commercial (1)	452 264		452 264	452 264
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	467 764	2 867	464 897	461 264
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 477 976	85 109	2 392 867	1 796 600
Autres créances	1 577 689		1 577 689	256 966
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	147		147	147
Disponibilités	1 118 024		1 118 024	815 160
Charges constatées d'avance (3)	8 937		8 937	15 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 182 773	85 109	5 097 664	2 884 292
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 650 538	87 976	5 562 562	3 345 556
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	422 428	358 946
Report à nouveau	1 134 622	1 134 622
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	556 883	463 482
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 168 934	2 012 050
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		3 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 958	54 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 795 023	839 348
Dettes fiscales et sociales	475 099	346 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	105 548	89 451
TOTAL DETTES (1)	3 393 628	1 333 506
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 562 562	3 345 556
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 278 996
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 375 670	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	25 391		25 391	
Production vendue (services)	3 513 921	5 039	3 518 960	3 199 255
Chiffre d'affaires net	3 539 312	5 039	3 544 351	3 199 255
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			53 800	49 361
Autres produits			2	81
Total produits d'exploitation (I)			3 598 153	3 248 697
Charges d'exploitation (II)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 630 709	2 480 861
Impôts, taxes et versements assimilés			6 100	7 648
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 867	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			33 525	30 849
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			207 758	88 695
Total charges d'exploitation (II)			2 880 959	2 608 053
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			717 194	640 645
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10 987	200
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			10 987	200
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				441
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				441
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			10 987	-241
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			728 181	640 404

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	171 298	176 922
Total des produits (I+III+V+VII)	3 609 140	3 248 897
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 052 257	2 785 416
BENEFICE OU PERTE	556 883	463 482

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO ILE DE FRANCE AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 5 562 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 556 883 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.



Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Société par Actions Simplifiée

IN EXTENSO IDF AUDIT

63 ter, avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE BILLANCOURT



112 bis, rue Cardinet - 75017 PARIS - Tél. : 01 40 53 39 80 - www.cfce-feco.fr
S.A. au capital de 37 000 €

RCS Paris B 602 006 116 - Code NAF 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR 95602006116
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Société par Actions Simplifiée
IN EXTENSO IDF AUDIT
63 ter, avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO IDF AUDIT**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO IDF AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée

ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 novembre 2023

**Compagnie Française
de Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	3 250	1 531	1 719	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 250	1 336	1 914	
Fonds commercial (1)	452 264		452 264	452 264
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	467 764	2 867	464 897	461 264
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 477 976	85 109	2 392 867	1 796 600
Autres créances	1 577 689		1 577 689	256 966
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	147		147	147
Disponibilités	1 118 024		1 118 024	815 160
Charges constatées d'avance (3)	8 937		8 937	15 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 182 773	85 109	5 097 664	2 884 292
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 650 538	87 976	5 562 562	3 345 556
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	422 428	358 946
Report à nouveau	1 134 622	1 134 622
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	556 883	463 482
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 168 934	2 012 050
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		3 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 958	54 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 795 023	839 348
Dettes fiscales et sociales	475 099	346 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	105 548	89 451
TOTAL DETTES (1)	3 393 628	1 333 506
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 562 562	3 345 556
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 278 996
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 375 670	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	25 391		25 391	47 006
Production vendue (services)	3 513 921	5 039	3 518 960	3 152 248
Chiffre d'affaires net	3 539 312	5 039	3 544 351	3 199 255
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			53 800	49 361
Autres produits			2	81
Total produits d'exploitation (I)			3 598 153	3 248 697
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 630 709	2 480 861
Impôts, taxes et versements assimilés			6 100	7 648
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 867	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			33 525	30 849
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			207 758	88 695
Total charges d'exploitation (II)			2 880 959	2 608 053
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			717 194	640 645
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			10 987	200
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			10 987	200
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				441
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				441
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			10 987	-241
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			728 181	640 404

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	171 298	176 922
Total des produits (I+III+V+VII)	3 609 140	3 248 897
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 052 257	2 785 416
BENEFICE OU PERTE	556 883	463 482

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS IN EXTENSO ILE DE FRANCE AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 5 562 562 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 556 883 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		3 250		3 250
- Fonds commercial	452 264			452 264
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		3 250		3 250
Immobilisations incorporelles	452 264	6 500		458 764
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 000			9 000
Immobilisations financières	9 000			9 000
ACTIF IMMOBILISE	461 264	6 500		467 764

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 500			6 500
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 500			6 500
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	30/06/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	452 264
Total	452 264

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		1 531		1 531
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 336		1 336
Immobilisations incorporelles		2 867		2 867
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE		2 867		2 867

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 073 601 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 000		9 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 477 976	2 477 976	
Autres	1 577 689	1 577 689	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 937	8 937	
Total	4 073 601	4 064 601	9 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	46 535
Intérêts courus sur associés - C/C	10 987
Total	57 522

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000 euros décomposé en 2500 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/10/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 134 622
Résultat de l'exercice précédent	463 482
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 598 104
Affectations aux réserves	63 482
Distributions	400 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 134 622
Total des affectations	1 598 104

NOTES SUR LE BILAN

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2023
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves générales	358 946	63 482	63 482		422 428
Report à Nouveau	1 134 622	-1 134 622	1 134 622	1 134 622	1 134 622
Résultat de l'exercice	463 482	-463 482	556 883	463 482	556 883
<i>Dividendes</i>		400 000			
Total Capitaux Propres	2 012 050	-1 134 622	1 754 987	1 598 104	2 168 934

Provisions

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 375 670 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 795 023	2 795 023		
Dettes fiscales et sociales	475 099	475 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	105 548	105 548		
Total	3 375 670	3 375 670		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les groupes et associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	2 776 347
Fournisseurs - FAR hors groupe	13 301
Etat - Charges à payer	1 202
Charges à payer - CVAE	1 591
Total	2 792 442

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 937		
Total	8 937		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	105 548		
Total	105 548		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	30/06/2023
	Audit légal et contractuel	3 544 351
TOTAL		3 544 351

Répartition par marché géographique

	30/06/2023
France	3 544 351
TOTAL	3 544 351

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	728 181	171 298	556 883
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	728 181	171 298	556 883

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : Société par actions simplifiée

SIREN : 844333245

Au capital de : 86 073 503 euros

Adresse du siège social :

106, cours Charlemagne 69002 LYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social - LYON.

In Extenso IDF Audit

Société par Actions Simplifiée de commissaires aux comptes
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 63 ter, avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
392 437 356 RCS NANTERRE

**Extrait du PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 novembre 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élève à **556 883,18 Euros**, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

✎ Résultat net 556 883,18 Euros
✎ A titre de dividende aux actionnaires 450 000 Euros
Soit un dividende de 180 € par action
✎ Le solde soit la somme de 106 883,18 Euros
Au poste « Autres réserves »

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à 5 000,00 € ;
- le compte « autres réserves » est porté de 422 428 € à 529 311,18 € ;
- les capitaux propres sont de 1 718 933,57 €.

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **450 000 euros**.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le 30 juin 2022 : 400 000 € soit 160 € par action

Exercice clos le 30 juin 2021 : 300 000 € soit 120 € par action

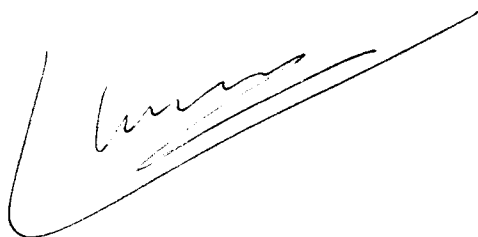
Exercice clos le 30 juin 2020 : 557 231.68 € soit 222,89 € par action

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président

Jean-Christophe LABOURDETTE



In Extenso

In Extenso Centre Ouest

8 rue Eugène Brémond
BP 40007
49308 Cholet Cedex

Tel : 02 41 49 10 59
Fax : 02 41 49 10 50
cholet@inextenso.fr
www.inextenso.fr

Greffe du Tribunal de Commerce
de Nanterre
4 rue Pablo Neruda
3^{ème} étage
92000 Nanterre

Angers, le 8 décembre 2023

Objet : SAS IN EXTENSO IDF AUDIT– 392 437 356 RCS Nanterre – Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2023

Monsieur le Greffier,

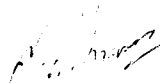
Vous voudrez bien trouver ci-joints, aux fins de dépôt à votre greffe, les documents relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 de la SAS In Extenso idf audit, savoir :

- Le rapport du Commissaire aux comptes,
- Les comptes annuels au 30 juin 2023,
- La proposition d'affectation des résultats et la résolution votée.

Le coût de cette formalité est à porter sur le compte n°9201 -6633 ouvert au nom d' IN EXTENSO ILE DE FRANCE dans les livres du Greffe.

Vous voudrez bien nous adresser la facture et récépissé de dépôt, à l'adresse du soussigné, In Extenso Centre Ouest – 2 boulevard Albert Blanchoin 49000 Angers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Nicolas MENARD